

Le Principal,
à

Amaury VINCENT
Principal

Mauzé-sur-le-Mignon, le 26 août 2020

Dossier suivi par
Mme GUIMBRETIERE Nathalie
Secrétariat

Téléphone
05 49 26 30 09

Fax
05 49 26 72 06

Mél
ce.0790929f@ac-poitiers.fr

Route de Prin
79210 Mauzé-sur-Le-Mignon

Objet : Aide à la demi-pension

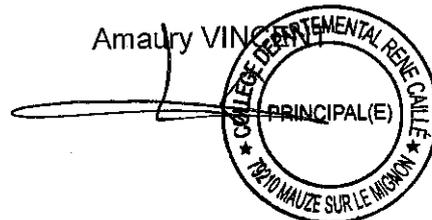
Madame, Monsieur,

Les élèves demi-pensionnaires des collèges publics dont la famille réside en Deux-Sèvres et justifie d'un revenu relevant des tranches 2 à 4 du quotient familial peuvent faire une " Demande d'aide aux familles " pour l'année scolaire 2020-2021 (conditions pour bénéficier de l'aide aux familles voir au dos)

Vous trouverez le formulaire sur le site du collège ou au secrétariat à compléter et retourner directement au Conseil Départemental des Deux-Sèvres - Direction de l'Éducation, avant le 30 novembre 2020.

En cas de besoin, le secrétariat du collège reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Amaury VINCENT



CONDITIONS POUR BENEFCIER DE L'AIDE AUX FAMILLES

Cette aide concerne les **élèves demi-pensionnaires** scolarisés dans un **collège public** des Deux-Sèvres et bénéficiant d'une **tranche 2 à 4 de tarification de la restauration au quotient familial**.

La famille doit **obligatoirement résider en Deux-Sèvres**.

Le montant de l'aide se répartit comme suit :

	Montant de l'aide annuelle
Tranche 2 de tarification de la restauration au QF	10 €
Tranche 3 de tarification de la restauration au QF	55 €
Tranche 4 de tarification de la restauration au QF	35 €